

Tout savoir sur les délégués de personnel



Horizon RH

s'adapte parfaitement aux spécificités et besoins de chaque entreprise et vous propose des ateliers multidisciplinaires organisés en Intra ou en Inter-Entreprises.

L'HOMME AU COEUR DE LA PERFORMANCE

Objectif:

- ❖ Maîtriser les aspects juridiques du mandat de DP.
- ❖ Évaluer ses droits et devoirs en tant qu'élus.
- ❖ Organiser la recherche d'informations.
- ❖ Outiller l'exercice de son mandat.
- ❖ Gérer la relation avec les collaborateurs.
- ❖ Maîtriser le rôle, les missions et les moyens des délégués du personnel.
- ❖ Cerner les enjeux de son mandat.

Programme:

1. INTRODUCTION

- ❖ Les institutions représentatives du personnel
- ❖ DP, DS, CE, CSH : qui fait quoi au juste ?
- ❖ Les Délégués des salariés, à quoi servent-ils ?

2. LA MISE EN PLACE DES DELEGUES DES SALARIES

- ❖ Quand les élections des Délégués des salariés sont-elles organisées ?
- ❖ Qui peut voter ou se présenter aux élections ?
- ❖ Conditions à remplir pour être électeur
- ❖ Conditions d'éligibilité
- ❖ Nombre de Délégués élus
- ❖ Qui organise les élections ?
- ❖ Listes électorales
- ❖ Listes de candidatures
- ❖ Commission électorale et bureau de vote
- ❖ Comment choisit-on le Délégué des salariés ?
- ❖ Quelles sont les caractéristiques du scrutin ?
- ❖ Quelles sont les modalités des opérations électorales ?
- ❖ Des élections partielles ? Dans quels cas ?
- ❖ Les électeurs ont-ils droit de former un recours ?
- ❖ Comment les résultats des élections sont-ils annoncés ?

Formateur :

Consultant Senior

Pédagogie :

Animation participative et interactive
Exposé introductif, suivi de mise en pratique sous forme d'ateliers de travail, d'études de cas et de jeu de rôle

Date :

18 et 19 Décembre 2015 de 9H à 17H

Tarif :

L'atelier est facturé au prix de 2500 DH HT. Ce prix comprend les frais de formation, la documentation, le déjeuner et les pauses-café.



Horizon RH

s'adapte parfaitement aux spécificités et besoins de chaque entreprise et vous propose des ateliers multidisciplinaires organisés en Intra ou en Inter-Entreprises.

L'HOMME AU COEUR DE LA PERFORMANCE

3. LE MODE D'EMPLOI DES ATTRIBUTIONS DES DP

- ❖ le registre des Délégués : que faut-il y inscrire ?
- ❖ Distinguer au quotidien les réclamations des revendications.

- ❖ Intervenir auprès de l'inspection du travail :
- ❖ quand et comment ?
- ❖ La défense des libertés individuelles : une attribution particulière et un droit d'alerte encadré.
- ❖ Les domaines d'intervention réservés aux DP.
- ❖ Atelier : Cas pratiques

4. ASSURER LES ATTRIBUTIONS SUPPLETIVES LORS D'ABSENCE DU CSH OU DU CE

- ❖ Quand y a-t-il carence ?
- ❖ Quelles sont les missions supplétives ?
- ❖ Comment les exercer ?
- ❖ qui participe aux réunions : titulaires, suppléants, représentant syndical, représentants de la direction, invités... ?
- ❖ se réunir pourquoi : réunions mensuelle, d'urgence, restreinte... ?
- ❖ la direction doit-elle obligatoirement répondre aux questions ?
- ❖ les réponses apportées aux DS engagent-elles la direction ?
- ❖ Communiquer avec les salariés
- ❖ affichage, Internet, Intranet, messagerie électronique, tracts, leurs limites
- ❖ permanence, questionnaire, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... informer et écouter

5. IDENTIFIER LES DROITS, DEVOIRS ET MOYENS DANS L'EXERCICE QUOTIDIEN DE DP

- ❖ Durée et cumul du mandat.
- ❖ Les crédits d'heures.
- ❖ combien d'heures de délégation ? quelle rémunération ? quel contrôle de l'employeur ?
- ❖ liberté de déplacement des élus : ce qu'il faut savoir
- ❖ un local, pourquoi faire ?
- ❖ Les règles de remplacement du titulaire.
- ❖ La liberté de déplacement et de prise de contact.
- ❖ L'accès aux informations, registres.
- ❖ Le statut protecteur.
- ❖ la protection des DS contre le licenciement
- ❖ délit d'entrave : ce qu'il faut savoir
- ❖ Atelier : auto évaluation